

Décision administrative	
N°	* VISA
DATE	

* numéro à indiquer sur le bilan de destruction

Demande d'autorisation de tir du sanglier 2020

Je soussigné (nom, prénom) -----

demeurant à (adresse complète) -----

téléphone : -----

agissant en qualité de détenteur du droit de chasse sur la (les) commune(s) de -----

N° de matricule du plan de chasse grand gibier(1) : ----- Unité de Gestion(1) : -----

(1) à renseigner obligatoirement

disposant d'un territoire d'une superficie totale deha (mini 5 hectares d'un seul tenant) dont
.....ha de plaine

sollicite l'autorisation de tirer le sanglier dans les conditions ci-après :

* Cocher la ou les périodes sollicitées.

<p><u>Pour les communes suivantes :</u> Auvernaux, Boigneville, Bouray-sur-Juine, Bouville, Brunoy, Buno-Bonnevaux, Corbeil-Essonnes, Courdimanche-sur-Essonnes, Draveil, Echarcon, Etiolles, Gif-sur-Yvette, Gironville-sur-Essonnes, Gometz-la-Ville, Gometz-le-Châtel, Itteville, Le Coudray-Montceaux, Lisses, Maisse, Mennecy, Milly-la-Forêt, Montgeron, Prunay-sur-Essonnes, Saclay, Saint-Vrain, Ormoy, Soisy-sur-Seine, Tigery, Valpuseaux, Vayres-sur-Essonnes, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit, Villabé :</p> <p><input type="checkbox"/> du 1^{er} juin 2020 au 14 août 2020, en battue dans les cultures ou à proximité, à l'affût sur poste fixe surélevé ou à l'approche, exclusivement de jour.</p>	<p><u>Pour les autres communes :</u></p> <p><input type="checkbox"/> du 1^{er} juin 2020 au 14 août 2020 à l'affût sur poste fixe surélevé ou à l'approche, exclusivement dans les zones agricoles et de jour (sauf pour les bénéficiaires d'un tir d'été chevreuil : plaine et bois).</p>
--	--

Conformément à l'article R 424-8 du code de l'environnement, cette autorisation vous permet de chasser également le renard dans les mêmes conditions spécifiques.

Fait à, le
Signature

- Chaque tireur délégué par le titulaire de la présente autorisation devra être porteur d'une copie de cette dernière.
- La déclaration via la fiche de prélèvement journalier ou via l'espace adhérent sur le site internet doit être transmise dans les 48 h qui suivent le tir, à la FICIF.

La présente demande d'autorisation est à ADRESSER à :
DDT 91 – SE/BBT – cité administrative – boulevard de France 91012 ÉVRY-CORCOURONNES CEDEX
joindre une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse pour le retour